



« Ce prix magnifique auquel ils m'ont estimé ! »

Chaque lecteur de la Bible sait que la vie de Jésus fut estimée par le sanhédrin à trente pièces d'argent, qui furent versées à Judas pour prix de sa trahison, et dont la valeur avait été prophétisée cinq siècles auparavant par Zacharie. Mais que représenterait aujourd'hui en pouvoir d'achat cette somme ?

La conversion des monnaies anciennes en devises modernes reste toujours un peu arbitraire, car les conditions de la vie matérielle dans l'antiquité différaient beaucoup des nôtres, mais approximativement trente pièces d'argent à l'époque de Jésus correspondent à 300 € de nos jours. Montant plutôt modeste, qui explique peut-être la parole énig-

matique [Zach.11.13](#) : *Jette-le au potier, le prix magnifique auquel j'ai été estimé par eux !* Autrement dit, il n'y avait-là que le salaire d'un simple ouvrier, et non la rançon d'un personnage important..

Le caractère odieux de prétendre évaluer la vie humaine à une somme d'argent répugne instinctivement à toute conscience. S'agissant du Fils de Dieu incarné, une telle action parvient au comble de l'injure et de la folie. Mais tout être humain fait à l'image du Créateur, ne vaut-il pas mieux que *deux passereaux*? c-à-d infiniment plus.

Tel n'est apparemment pas la pensée de ce couple, qui vient de faire condamner en justice un médecin, pour n'avoir pas détecté à temps une trisomie 21 lors de l'échographie pré-natale. Professionnellement, il est vrai qu'il aurait dû détecter l'épaisseur de la nuque, entre autres signes. Mais ce n'est pas après l'atteinte à l'honneur et à la réputation de la médecine qu'ils en avaient. Non, voici ce qu'ils ont plaidé :

« La mère a dû prendre un congé parental de la naissance jusqu'aux quatre ans de l'enfant. Puis elle a repris un emploi à temps partiel moins qualifié, ce qui a occasionné une perte de revenus d'environ 32 000 euros. Le père a lui aussi subi une perte de revenus pour s'occuper de son enfant, évaluée à près de 88 000 euros. »

Au total donc 120 000 € de préjudice ! cela fait cher le chromosome surnuméraire, tandis qu'un "simple" avortement ne leur aurait coûté que 500 €. Les temps sont durs,

pour les médecins eux-mêmes, et compréhensive, la justice n'a obligé le "coupable" à verser aux parents que 3000 €...

S'ils avaient été chrétiens, ces derniers auraient été infailliblement amenés à se dire qu'avant l'échographie, avant la conception, avant tout court, il y en avait un Autre qui lui savait... et qui ne les avait pas prévenus. Certes, dans leur détresse, ils n'auraient pas alors songé à lui faire un procès.

